
Demande de contrôle relatif à l'assainissement d'un bien immobilier

1. Coordonnées du bien à contrôler

Adresse :

Code postal :

Commune :

Section et numéro cadastraux de la (des) parcelle(s) :

Nom du propriétaire :

Prénom :

E-Mail :

Téléphone :

2. Coordonnées du demandeur

(Si différents du propriétaire)

Agence immobilière

Office notarial

Cabinet d'urbanisme

Nom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Personne à contacter :

E-Mail :

Téléphone :

3. Objet de la demande

Contrôle sur plan de la desserte de l'habitation par les réseaux publics de collecte.

Contrôle sur site du raccordement effectif aux réseaux publics de collecte et de la conformité par rapport au règlement du service public d'assainissement collectif.

Contrôle sur site du bon fonctionnement d'une installation d'assainissement non collectif.

Le contrôle diagnostic, effectué dans le cadre de la vente d'un bien immobilier, permet d'établir un état des lieux de l'installation à la date du contrôle. **Le contrôle est réalisé exclusivement par un représentant du service assainissement dans les 15 jours ouvrés après réception de la présente demande par le service assainissement.**

Dans le cas des contrôles du raccordement sur site, le rendez-vous est pris systématiquement sur la propriété à contrôler en présence du propriétaire ou de son représentant.

Tarifs des contrôles (depuis le 1^{er} mars 2015) :

- **21 € HT** pour un contrôle sur plan de la desserte de l'habitation par les réseaux publics de collecte.
- **131 € HT** pour un contrôle sur site du raccordement effectif aux réseaux publics de collecte et de sa conformité.
- **131 € HT** pour un contrôle sur site de bon fonctionnement d'une installation d'assainissement non collectif.

Dans le cas où le dispositif d'assainissement collectif s'avèrerait non conforme au règlement d'assainissement, les travaux seront réalisés à la charge du propriétaire.

Fait à

, le

Signature du demandeur (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

4. Contrôle et conformité de la propriété

(En application du règlement d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération)

Contrôle sur plan

Le bien est-il desservi par un réseau d'assainissement ? OUI NON

Le bien est desservi par le collecteur situé...

Les ouvrages d'assainissement de l'habitation ont-ils été contrôlés ? OUI NON

Date du contrôle :

Contrôle sur site

La propriété est-elle raccordée à un réseau collectif ? OUI NON

Date du contrôle :

Le branchement est-il conforme au règlement d'assainissement collectif de Vienne Condrieu Agglomération ?
(Voir détails du contrôle dans le rapport joint)

..... OUI NON

À Vienne, le

Pour le Président
La Directrice Générale des Services Techniques

Ce formulaire de demande de contrôle est à renvoyer dûment complété et signé à :

Vienne Condrieu Agglomération
Direction du Cycle de l'eau
Espace Saint-Germain - Bâtiment Antares
30, avenue Général-Leclerc
BP 263 - 38217 Vienne Cedex
Tél. 04 82 06 33 00
cycledeleau@vienne-condrieu-agglomeration.fr